

CONSEIL GENERAL DE LA NEUEVILLE

Séance ordinaire du mercredi 17 février 2010, tenue dès 18.30 h au Centre des Epancheurs.

Présidence : M. Martin Lehmann

Procès-verbal : M. Vladimir Carbone, chancelier municipal

M. M. Lehmann, président, UDC : ouvre la séance et salue le Conseil municipal, la presse et le public. Il est heureux de constater la présence du personnel communal qu'il a tenu à inviter ce soir pour remercier publiquement ces hommes et ces femmes de tout le travail qu'ils accomplissent tout au long de l'année au service de la collectivité. C'est grâce à leur engagement que les projets des élus peuvent devenir réalité. Un apéritif sera offert à la fin de la séance à toutes les personnes présentes pour permettre aux uns et aux autres de faire plus ample connaissance. Il remercie le Conseil municipal d'avoir dépêché une délégation composée de M. F. Christen, vice-maire, et de M. V. Carbone, chancelier municipal, aux funérailles de son frère Rolf, qui est décédé tragiquement dans un accident vendredi dernier. Il a été très touché par cette présence. Ensuite, il lit un texte du proverbe de la Bible : *« Le moqueur a beau chercher la sagesse, elle lui échappe, alors que la connaissance est facile, à la portée de l'homme de bon sens. Eloigne-toi de l'insensé car il n'a aucun savoir à te communiquer. La sagesse de l'homme réfléchi lui fait discerner sa voie mais la folie des insensés les égare. »*. Il rappelle la teneur de l'article 22 du règlement du Conseil général qui détermine la manière d'intervenir pendant les séances du Législatif communal. Enfin, il lance un appel pour que les préavis des commissions permanentes soient relayés auprès des partis politiques, afin que les informations passent plus facilement.

M. P. Morand, vice-président, PR : demande une minute de silence en mémoire de M. Rolf Lehmann, frère de M. Martin Lehmann.

M. M. Lehmann, président, UDC : la scrutatrice titulaire, Mme Catherine Martin, sera en retard ce soir. C'est pourquoi, sur proposition du parti socialiste, il propose de nommer Mme Ruth Petignat comme scrutatrice remplaçante pour toute la durée de la séance de ce soir.

A l'unanimité, le Conseil général nomme Mme Ruth Petignat comme scrutatrice pour cette séance.

Ordre du jour

L'ordre du jour n'est pas modifié :

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 16 décembre 2009
3. Demande d'un crédit d'engagement de CHF 73'400.- TTC pour l'installation d'une borne électrique au nord de la rue du Marché : décision (R. Matti et J.-P. Verdon)
4. Demande d'un crédit d'engagement de 225'300.- TTC pour le remplacement de la station transformatrice de St-Joux : décision (J.-P. Verdon)
5. Position du CM et décision CG sur le postulat « Goudronnage des chemins longeant les courts de tennis » déposée par Mme A.-C. Graber et demande d'un crédit d'engagement de CHF 14'000.- TTC pour la réalisation des travaux nécessaires : décision (R. Morand)
6. Position CM et décision CG sur la motion FOR (J.-L. Bloch) « Mise sur pied d'un fonds spécial destiné à encourager les citoyens de La Neuveville à installer des dispositifs produisant de l'énergie renouvelable » (D. Bloch)
7. Position CM et décision CG sur la motion PS (P. a Marca) « Mamans de jour » (F. Christen)
8. Position CM et décision CG sur la motion PR (J.-P. Devaux) « Réduction du tarif de l'école à journée continue pendant les trois premières années » (J. Stöpfer)
9. Position CM et décision CG sur le postulat UDC (A.-C. Graber) « Nouvelle piste Vita à La Neuveville » (A. Olivieri)
10. Interventions parlementaires et développements
11. Questions simples et traitement
12. Communications

1. Appel

L'appel nominal fait constater la présence de 30 conseillères et conseillers jusqu'au point 2, puis 31 membres dès le point 3.

Forum Neuvevillois (FOR)	: Mmes Christen Anne-Claude, Dietschi Nicole, Frioud Auchlin Catherine, Honsberger Sylvia MM. Althaus Jean-Pierre, Antille Philippe, Bloch Jean-Louis, Ferrier Christian, Jau Cédric, Latscha Jean-Pierre, Maitin Gilles
Parti Radical (PR)	: Mme Imer Milly MM. Aegerter Pascal, Ammann Jean-Philippe, Bourquin, Ralph, Devaux Jean-Philippe, Morand Patrick, Murier Thierry
Parti Socialiste (PS)	: Mmes Béguelin Marie-Claude, Martin Catherine (dès le point 3), Petignat Ruth, Petignat Valérie, Rollier Laure, Stoepfer Véronique MM. A Marca Patrice, Fragnoli David, Friedli Paul
Union Démocratique du Centre (UDC)	: Mme Graber Anne-Caroline MM. Gutmann Anton, Verdon Gabriel
Excusés	: MM. Olivieri Giuseppe (FOR), Binggeli Alain (PR), Hübscher Claude (UDC), Scherler Jean-Claude (PR)

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 16 décembre 2009

M. J.-P. Latscha, FOR : relève une faute d'accord qu'il n'avait pas vue lors de la relecture de ce procès-verbal, alors qu'il était président. Au point 16, à la troisième avant-dernière ligne, le mot « donner » doit être écrit « donnez ».

M. M. Lehmann, président, UDC : au point 7, dans sa déclaration, il avait parlé des impôts « indirects » et non pas des impôts « directs ».

Par 28 voix sans opposition, le procès-verbal est accepté avec les deux modifications qui viennent d'être requises.

3. Demande d'un crédit d'engagement de CHF 73'400.- TTC pour l'installation d'une borne électrique au nord de la rue du Marché : décision (R. Matti et J.-P. Verdon)

Message du Conseil municipal : « *Le plan directeur de la vieille ville, dans son catalogue des mesures, fixe les objectifs suivants pour la rue du Marché : améliorer la mise en valeur de l'espace de la rue en relation avec le site bâti et suppression ou remplacement des éléments perturbants ou inadaptés; protéger les objets marquants et significatifs, mais également leurs abords (fontaines, canal); limiter la circulation et le stationnement au maximum, afin de donner la priorité aux piétons (zone piétonne), tout en autorisant les livraisons et les déchargements/chargements pour les commerces et les habitants (ayants-droit de courte durée); favoriser la vie sociale et commerçante en facilitant l'installation des terrasses et des étalages de magasins sur la rue ainsi que les décorations de devantures (végétation, objets, etc.). Afin de réaliser une partie de ces objectifs, il a été décidé d'établir une zone piétonne sur toute la rue du Marché. L'expérience montre que la seule mise en place de panneaux interdisant la circulation n'est pas suffisante pour faire respecter une zone piétonne et que les restrictions de circulation (horaires) ne sont généralement pas respectées. Afin de réaliser une zone piétonne conviviale et sûre, il paraît donc indispensable d'installer un obstacle physique, contraignant pour les automobilistes, mais permettant aux ayants-droit d'accéder aux commerces et à leurs immeubles. Après étude des différentes variantes, il semble que la pose d'une borne automatique soit la meilleure solution. Le côté pratique, l'efficacité, mais également l'impact visuel de l'installation ont été pris en compte. Il s'agit d'une borne électrique escamotable qui peut être activée à l'aide de télécommandes.*

Cette installation est soumise à autorisation (permis de construire). D'un point de vue technique, il s'avère que cette installation nécessite le déplacement de la conduite d'eau potable et une adaptation du réseau électrique. L'alimentation électrique des maisons est actuellement faite par les venelles. Le projet nécessite la mise en place d'un nouveau tube pour l'alimentation électrique à la Grand-Rue et à la rue du Marché. Les travaux de génie civil relatifs au déplacement de la conduite d'eau et à l'adaptation du réseau de distribution électrique sont relativement importants. Deux variantes ont été étudiées : mise en place d'une borne au nord de la rue (côté est) et d'un panneau d'interdiction au sud (l'accès depuis le sud reste physiquement possible en tout temps); installation de deux bornes, l'une en haut et l'autre en bas de la rue (côté est). La première variante a été retenue dans une première phase et à titre d'expérimentation, laissant ouverte la question de l'aménagement du sud de la rue du Marché. Un obstacle fixe serait également installé en haut de la rue, du côté ouest du canal. Le devis établi pour la pose d'une borne au nord de la rue est le suivant :

Objet : Mise en place d'une borne (nord)	Prix
Borne escamotable NOVAPOLL inox	CHF 9'348.70
10 télécommandes	CHF 420.00
Installation de chantier	CHF 750.00
Déplacement de la conduite principale d'eau potable	CHF 12'089.10
Travaux de génie civil	CHF 38'569.00
Installation électrique + alimentation	CHF 7'000.00
Divers et arrondi	CHF 38.80
TOTAL HT	CHF 68'215.60
TVA 7.6 %	CHF 5'184.40
TOTAL TTC	CHF 73'400.00

Les commissions de la gestion du territoire, de la sécurité et de l'équipement préavisent favorablement la mise en place d'une borne au nord de la rue du Marché. L'étude complémentaire requise par la commission de l'équipement pour une solution meilleur marché (éviter de déplacer des canalisations d'eau) montre que la variante envisagée n'est techniquement pas réalisable. La commission des finances émis un préavis défavorable à cette demande de crédit, estimant que l'investissement est trop important pour un projet ne prévoyant l'installation que d'une seule borne et ne tenant pas compte d'un concept global sur les trois rues de la vieille ville. Elle suggère de mettre en application les interdictions existantes de manière stricte et régulière dans un premier temps puis de mener une réflexion globale sur la création d'une zone piétonne en vieille ville. Le Conseil municipal préavise favorablement la demande de crédit d'engagement de CHF 73'400.- pour la mise en place d'une borne au nord de la rue du Marché et en recommande son acceptation par le Conseil général. »

M. R. Morand, conseiller municipal : « Tient à apporter quelques précisions au message transmis au Conseil général. Bien que la commission de la gestion du territoire ait discuté à plusieurs reprises de la mise en zone piétonne de la rue du Marché et de la possibilité d'installer une ou plusieurs bornes escamotables, elle n'avait pas préavisé formellement ce projet, ni la demande de crédit qui s'y rattache, contrairement à ce qui est mentionné dans le message au Conseil général. Ce dossier lui a été soumis lors de sa séance du 9 février dernier. Les membres de la commission sont convaincus de la mise en application des mesures prévues par le plan directeur de la vieille ville, approuvé en 2007, et constatent que la pose d'un obstacle au nord de la rue du Marché en fait partie. Après discussion, par 6 voix et 1 abstention, le préavis est favorable à la demande de crédit à la condition que les mesures prévues par le plan directeur de la vieille ville pour l'intérieur de la vieille ville (rue Beauregard, rue de l'Hôpital, place de la Liberté et rue du Collège) soient également prises en considération. »

M. R. Matti, maire : « En 2009, le Conseil municipal a décidé d'étudier la possibilité de l'affectation de la rue du Marché en zone piétonne pour favoriser la vie sociale et commerçante du centre de la vieille ville. Il est apparu rapidement que la mise en place d'un obstacle physique est nécessaire pour faire respecter la zone piétonne. Il semble cependant indispensable de laisser aux habitants et commerçants de la rue une possibilité d'accéder à leurs immeubles. L'accès pour les ambulances et le service du feu doit également être possible en tout temps. La pose d'une borne escamotable s'avère être la solution la plus appropriée. La pose d'une borne électrique soulève cependant deux problèmes techniques. D'une part, l'alimentation électrique doit être amenée depuis la venelle est en passant par la Grand-Rue et d'autre part, la conduite d'eau existante au milieu de la chaussée doit être déplacée. Ces deux éléments expliquent le coût assez élevé de la demande de crédit. Selon le plan directeur de

la vieille ville et la réglementation en vigueur, la pose d'une borne à la rue du Marché est soumise à l'obligation du permis de construire. Afin de respecter l'ordre des choses, le Conseil municipal a souhaité soumettre la demande de crédit avant d'entamer une procédure de permis de construire. Le plan directeur de la vieille ville fixe les principes et quelques détails concernant les aménagements, la circulation et le stationnement dans le périmètre de la vieille ville. Le catalogue des mesures qui l'accompagne complète les informations graphiques mentionnées sur les plans de circulation, de stationnement et des aménagements. Ce plan approuvé en 2007 est contraignant pour les autorités communales et il fixe des priorités et des délais quant aux mesures spécifiques qui doivent être mises en place. La fermeture de la rue du Marché, afin de garantir la zone piétonne, figure parmi les points à mettre en priorité 1 (réalisation à court terme). D'autres mesures prévues pour les rues et place situées au centre de la vieille ville comme la mise en zone de rencontre des rues Beauregard, Collège, Hôpital seront intégrées à la demande de permis de construire. Les autres seront traitées dans le cadre de la mise en application du plan directeur.

Mesures spécifiques à court terme (dans les 5 ans) :

Rues Beauregard et du Collège secteur 02-1

1. Circulation dans un seul sens depuis la Grand-Rue (descente) et marquage spécifique de la zone de rencontre (rangée de pavés, rétrécissement, etc.). Resserrement de l'extrémité nord de la rue du Collège et la liaison de la Grand-Rue.
2. Marquage du début et de la fin de la zone de rencontre, pose du panneau usuel.
3. Circulation à sens unique dans la direction nord-sud pour la rue Beauregard et sud-nord pour celle du Collège.
4. Arrêt des véhicules limité uniquement aux livraisons et aux déchargements-chargements pour les habitants et les entreprises.

Rue de l'Hôpital secteur 03-1

1. Circulation selon le même principe que pour les rues Beauregard et du Collège (zone de rencontre), avec sens unique dans la direction ouest-est.
2. Arrêt des véhicules limité uniquement aux livraisons et aux déchargements-chargements pour les habitants et les commerces.

Place de la Liberté secteur 04-1

1. Circulation selon le même principe que pour les autres rues de cette partie de la Vieille Ville, en liaison avec les rues de l'Hôpital et du Collège et sens unique dans la direction ouest-est.
2. Arrêt des véhicules limité aux livraisons et aux déchargements-chargements et 6 places de stationnement de courte durée. Quelques places de parc groupées pour les deux-roues.
3. Mise en valeur de l'arbre de la liberté par une protection efficace (éloignement des automobiles par des bornes ou autre élément) et un entretien régulier (taille, etc.).
4. Disposition d'emplacements fixes ou mobiles pour l'installation de terrasses et d'étalages (marché) ou des lieux d'expositions et de spectacles (podium, etc.).

Mesures spécifiques moyen et long terme (10 à 15 ans) :

Rues Beauregard et du Collège secteur 02-1

1. Eclairage de la rue selon une conception d'ensemble pour toute la Vieille Ville (légèrement plus discret que pour la rue du Marché), amélioré à l'intérieur des passages transversaux pour accéder aux Courtines ouest et est.
2. Installation d'un mobilier urbain et d'une signalétique (routière, touristique, etc.) selon le concept général (emplacement, choix, etc.). Souligner l'entrée des passages aux courtines.
3. Disposition d'un emplacement d'une largeur de 2 à 3 m. le long des bâtiments pour l'installation mobile des terrasses et des lieux d'expositions et de vente pour les magasins.

Rue de l'Hôpital secteur 03-1

1. Eclairage de la rue selon une conception d'ensemble pour toute la Vieille Ville.
2. Installation d'un nouveau mobilier urbain et d'une signalétique (routière, touristique etc.) selon le concept général (emplacement, choix, etc.).
3. Disposition d'un emplacement d'une largeur de 2 à 3 m le long des bâtiments pour l'installation mobile des terrasses et des lieux d'expositions et de vente pour les magasins.

Place de la Liberté secteur 04-1

1. Installation d'un nouveau mobilier urbain, d'une signalétique (routière, touristique etc.) et d'un élément structurant (bac à fleurs, sculpture, totem, etc.) selon le concept général (nombre, emplacement, choix, etc.).
2. Disposition d'emplacements fixes ou mobiles pour l'installation de terrasses et d'étalages (marché) ou des lieux d'expositions et des spectacles (podium, etc.).

Conclusion :

La mise en place de cette borne est donc un premier pas vers un aménagement de la vieille ville et de ses abords. De manière plus globale, les choix futurs des aménagements pour ce secteur ne remettront pas en question la mise en place de cette borne dont le but est de garantir le respect de la zone piétonne de la rue du Marché. Il nous semble que l'établissement d'un projet englobant tous les espaces publics de la vieille ville alourdirait la procédure et allongerait considérablement les délais de réalisation. Ceci étant, la volonté du Conseil municipal va clairement dans le sens d'une mise en application de la grande majorité des mesures fixées dans le plan directeur de la vieille ville. De plus, la réfection de la rue du Port est actuellement à l'étude et celle-ci englobera l'aménagement de la Courtine ouest. »

M. J.-P. Verdon, conseiller municipal : « Le Conseil général est appelé ce soir à se prononcer sur un objet d'importance, puisque depuis plus de 15 ans, les autorités neuvevilloises étudient et multiplient les variantes, débattent ou encore tergiversent sur le devenir de notre splendide vieille ville. Je tiens à rappeler que le processus démocratique de consultation-participation est un privilège populaire, même si certaines voix peuvent légitimement le considérer comme trop long. La vieille ville de La Neuveville est un site inventorié au niveau national. Pour la mettre en valeur, un ensemble de mesures est préconisé par le biais du plan directeur de la vieille ville. La mise en zone piétonne de la rue du Marché est une des mesures les plus importantes. Le Conseil général est invité à décider de la première mesure d'application du plan directeur de la vieille ville, avec une incidence non négligeable sur la vie de notre petit centre-ville, sur ses habitants, ses commerçants et son animation. La philosophie du plan directeur et du Conseil municipal est de rendre la vieille ville plus attractive, plus commerçante et plus piétonnière, en d'autres mots plus vivante, plus tranquille et offrant une meilleure qualité de vie. La pose d'un système de contrôle d'accès pour les ayants droit (accès pour les urgences, les services et le déchargement des marchandises) et, par la même, d'un obstacle physique, est garant du fonctionnement de ce concept. Par ce projet, la rue du Marché retrouvera un visage plus plaisant. En lieu et place d'une zone de parage, l'espace sera rendu aux piétons sur l'ensemble de l'année. La rue du Marché avec ses deux magnifiques fontaines, son ruisseau et ses maisons antiques représente régulièrement l'image de La Neuveville dans les médias. En cas de décision positive ce soir, on pourra enfin contempler des photos sans une multitude de véhicules au second plan, comme celle d'un quotidien aujourd'hui. Le Conseil municipal souhaite valoriser la vieille ville par le biais des mesures d'application du plan directeur. A l'aube du 700^e anniversaire de la ville, il nous paraît également pressant de prendre des décisions visant à l'embellissement du centre de La Neuveville. Laisser un libre accès aux véhicules dans la rue du Marché nous semble être une erreur. La pose d'une borne escamotable et la mise en place d'une zone piétonne à la rue du Marché est la pierre angulaire des aménagements projetés pour la vieille ville. Tel est le sens de la décision du Législatif ce soir. Les autres mesures touchant notamment les rues avoisinantes ne sont pas remises en question et sont au programme des prochaines démarches comme l'a mentionné mon collègue : La demande de permis de construire pour ce dossier comprendra d'ailleurs la mise en place d'une zone de rencontre (20 km/h) pour les rues Beauregard, de l'Hôpital et du Collège, place de la Liberté comprise. La Commune, comme le canton d'ailleurs, font face aujourd'hui à un problème délicat concernant le revêtement des rues en pavés car ceux-ci supportent mal la charge du trafic, comme on l'observe. Une diminution du trafic dans l'enceinte de la vieille ville est certainement la meilleure solution à ce propos. Pour information, un mètre carré de pavage coûte environ CHF 200.-. Un vote positif ce soir nous rassurerait aussi sur ce plan. Voilà pour le fond de cet aménagement, comme mes collègues de l'Exécutif viennent de le rappeler. Concernant l'équipement à proprement parler, la commission de mon département et mon service se sont penchés à plusieurs reprises sur cet objet, approfondissant l'étude des variantes suggérées, en veillant à limiter le coût, onéreux il est vrai, de cet investissement. La commission et les services communaux ont été confrontés à un problème d'infrastructure en sous-sol qui renchérit substantiellement le prix de cette borne, qui ne coûte, au départ, qu'une dizaine de milliers de francs. Les devis montrent que les travaux de génie civil et le déplacement de conduites d'eaux renchérissent fortement le crédit d'engagement sur lequel vous êtes appelés à vous prononcer. Malheureusement, nous n'avons pas d'autres variantes moins coûteuses à vous soumettre ce soir, avec une durée de vie et une qualité d'équipement qui soit comparable. Les membres de la

commission de l'équipement préavisent favorablement (et timidement) la demande de crédit d'engagement d'un montant de CHF 73'400.- pour l'installation d'une borne au nord de la rue du Marché. Les deux autres commissions (GTE et finances) sont également favorables, avec nuances aussi. Voter pour cet objet ce soir implique la non-remise en question, partielle en tout cas, du plan directeur de la vieille ville que les autorités neuvevilloises ont mis en place durant des années. Voter oui ce soir implique l'accélération de la mise en valeur de la vieille ville. Un tel signal serait heureux dans la perspective du 700ème anniversaire. Ainsi, le Conseil municipal vous propose un projet qui lui paraît équilibré et respectueux des multiples contraintes auxquelles il se trouve confronté, un projet qui s'efforce d'intégrer les intérêts des habitants de la vieille ville, ses propriétaires, ses commerçants, ses animateurs et tout un chacun. Le Conseil municipal vous demande l'entrée en matière. »

L'entrée en matière n'étant pas combattue, la discussion est ouverte.

Mme C. Frioud Auchlin, FOR : « Oui, Forum est pour une zone piétonne. Oui, Forum a pris connaissance du rapport final de la commission spéciale vieille ville, édicté en décembre 1999, et appuie le plan directeur de la vieille ville, ses mesures et ses objectifs. Oui, Forum a voté le budget 2010 prévoyant un montant de CHF 15'000.- destiné aux contrôles de stationnement par un institut privé ainsi qu'un montant de CHF 95'000.- pour le traitement des agents de police (CHF 58'000.- à titre de comparaison dans le budget 2009). Demandons-nous maintenant si une dépense de CHF 73'400.- pour l'installation d'une borne électrique au nord de la rue du Marché relève vraiment du bon sens. Mesdames et Messieurs, pour empêcher quelques indisciplinés de stationner à cet endroit, devons-nous céder à l'urgence ? Dans le message du Conseil municipal, il est dit "la seule mise en place de panneaux ... n'est pas suffisante pour faire respecter l'ordre dans la zone piétonne". Bien entendu, les radars n'empêchent pas les excès de vitesse, d'où l'utilité des sanctions par la police. A-t-on seulement essayé d'appliquer la réglementation existante et amendé en conséquence les récalcitrants en question ? Nous en doutons fort. Alors à quoi sert de payer un organisme pour le contrôle des stationnements de notre cité ? Faut-il voir dans cette démarche d'interdiction physique couteuse une forme de crainte à appliquer tout simplement la loi ? On nous répond, les "gens" ne respectent pas l'interdiction, car depuis toujours on stationne à la rue du Marché. Cela veut-il dire que, jusqu'à présent, personne n'a été amendé ? Ne serait-il pas logique dans un premier temps de mettre en œuvre les moyens existants pour faire respecter la réglementation plutôt que d'entreprendre des travaux au coût disproportionné, la borne seule ne coûtant que CHF 9'000.- ? Mesdames et Messieurs, je vous pose la question : approuver une telle dépense, n'est-ce pas un peu dépasser ... la borne du bon sens ? En conséquence, Forum propose donc :

- 1) Refuser l'installation d'une borne automatique qui engendre des coûts disproportionnés.
- 2) Informer la population sur les lois en vigueur concernant la circulation en vieille ville.
- 3) Vérifier la clarté et l'exactitude des panneaux de signalisation.
- 4) Vérifier le respect de ces lois et au besoin verbaliser les récalcitrants.

Si ces mesures, qui font partie des attributions communales, ne s'avéraient pas suffisantes, il serait toujours temps d'installer un obstacle à la circulation dont la dépense devrait être proportionnelle aux coûts globaux engendrés par le nouveau concept de circulation en vieille ville. »

M. P. Aegerter, PR : « Le parti radical soutient la proposition du Conseil municipal pour la pose d'une borne électrique au nord de la rue du Marché, côté est. Nous encourageons les investissements qui améliorent la qualité de la vie des habitants et qui augmentent la sécurité. En limitant drastiquement la circulation, nous rendons la rue aux piétons et nous favorisons le développement des commerces. De plus, la fermeture de la rue du Marché fait partie du train de mesures proposées dans le plan directeur de la vieille ville. Bien que le coût soit important, c'est la seule solution qui nous donne satisfaction. La pose d'un autre système aurait un impact négatif sur la beauté du site et nous avons déjà évalué sans succès l'interdiction partielle de la circulation. Le parti radical entend également favoriser la mise en place des mesures du plan directeur de la vieille ville, c'est pourquoi nous avons déposé une interpellation allant dans ce sens. »

M. D. Fragnoli, PS : « Le plan directeur de la vieille ville est la base légale indispensable à la réalisation tant attendue de mesures permettant d'améliorer la qualité de vie et la mise en valeur du centre historique de notre cité. L'élaboration et l'approbation de ce document ont demandé un important et long travail de consultation et de persuasion. Aujourd'hui, nous disposons enfin d'un document permettant d'envisager à court et moyen terme des réalisations concrètes. A ce titre, le parti socialiste tient tout d'abord à saluer la volonté de l'Exécutif de proposer des mesures visant à concrétiser les concepts prévus dans ce plan directeur. Malgré son coût relativement élevé, mais correctement justifié dans le message du Conseil municipal, nous sommes prêts à soutenir la mesure liée à la demande de crédit qui nous est soumise ce soir. Cependant, dans le concept global du plan directeur, la pose

unique d'une borne, nous semble être encore moins qu'une demi-mesure. On apprend en effet par l'explication du Conseil municipal qu'elle devrait permettre de ne réaliser qu'une partie des objectifs pour la seule rue du Marché. On ne nous dit rien sur les mesures prévues pour réaliser les autres objectifs dans cette rue en particulier ainsi que dans les rues voisines. Nous sommes conscients que les objectifs du plan directeur de la vieille ville ne peuvent pas être réalisés en une seule fois et qu'il faudra procéder par étape. Nous souhaiterions néanmoins connaître les autres mesures prévues pour concrétiser l'ensemble du concept ainsi que leur délai de réalisation, de manière à pouvoir juger de leur cohérence et de nous assurer que la pose d'une borne à la rue du Marché sera effectivement suivie par d'autres mesures à plus ou moins brèves échéances. Le parti socialiste pose par conséquent les conditions suivantes à l'approbation de la présente demande de crédit :

- présentation conjointe d'un descriptif du solde des mesures envisagées en vieille ville pour concrétiser le concept prévu dans le plan directeur,
- présentation du planning prévisionnel de réalisation de ces mesures.

Nous proposons donc une motion de renvoi, afin de permettre à l'Exécutif de répondre à cette demande de compléments. »

M. T. Gutmann, UDC : jusqu'à maintenant, une douce anarchie règne en vieille ville. L'installation d'une borne est un premier pas qui permettrait d'empêcher cet état anarchique. L'UDC approuve donc la demande de crédit présentée ce soir.

M. R. Matti, maire : rappelle que le parti Forum avait demandé, il y a près de 20 ans, l'installation d'une borne à la rue du Marché. Toutes les mesures de police prises à ce jour n'ont pas donné le succès escompté. Concernant le plan directeur de la vieille ville, il souligne que celui-ci définit la création d'une zone de rencontre pour les rues Beauregard, Marché et Collège. Il en sera tenu compte dans la demande de permis de construire.

M. D. Fragnoli, PS : aimerait pouvoir débattre de ces mesures. Le maire vient de donner connaissance d'une liste dans son message d'entrée en matière. M. Fragnoli considère que les membres du Conseil général n'ont pas le recul nécessaire pour pouvoir y réfléchir. Il aurait été bienvenu que ces données soient transmises au Conseil général avec le message du Conseil municipal.

M. J.-P. Verdon, conseiller municipal : les habitants de la vieille ville réclament également la prise de mesures efficaces pour améliorer la situation actuelle. L'installation d'une borne au sud de la rue du Marché augmenterait sérieusement les coûts de construction. Le Conseil municipal a donc pensé réaliser une première mesure et d'en tirer les conséquences. Quant à la motion de renvoi, il peut garantir que le Conseil municipal est prêt à présenter tout le concept de la vieille ville. Toutefois, il rappelle qu'il faut tenir compte d'un certain nombre de délais qui pressent devant le 700^{ème} anniversaire de La Neuveville qui arrive à grands pas.

M. R. Bourquin, PR : demande s'il est possible de mettre le rapport sur le plan directeur de la vieille ville sur le site web communal.

M. R. Matti, maire : le Conseil municipal a décidé d'ouvrir une souscription pour remettre le plan directeur de la vieille ville aux membres du Conseil général qui en manifesteraient l'intérêt. Une liste est à disposition ce soir auprès du chancelier municipal.

Mme V. Petignat, PS : le Conseil général doit pouvoir avoir connaissance de tous les éléments d'un projet pour prendre une décision. Un débat au sein des fractions est nécessaire avant la séance du Conseil général. C'est pour cette raison qu'elle soutient la motion de renvoi.

M. J.-P. Devaux, PR : rappelle que le plan directeur a suivi un processus démocratique avant son entrée en vigueur qui est aujourd'hui effective. Il n'est pas d'accord de rediscuter de ce plan directeur. Ce document prévoit des mesures qu'il faut mettre en place.

La parole n'étant plus requise, le président passe au vote :

- **La motion de renvoi est refusée par 21 voix défavorables et 8 voix favorables.**
- **Par 15 voix favorables et 12 oppositions, le Conseil général approuve le crédit d'engagement de CHF 73'400.—TTC destiné à l'installation d'une borne électrique au nord de la rue du Marché.**

4. Demande d'un crédit d'engagement de CHF 225'300.- TTC pour le remplacement de la station transformatrice de St-Joux : décision (J.-P. Verdon)

Message du Conseil municipal : « Le transformateur de la station de St-Joux a 65 ans et sa puissance actuelle est de 300 kVA. De plus, la vétusté des cellules de la station ne permet plus de garantir les manipulations pour l'entretien du réseau. Il est aussi important de préciser que les équipements intérieurs et d'exploitation sont anciens et usagés. Suite à la démolition du bâtiment « FriFri », il est urgent et nécessaire d'intervenir sur la structure de la station. Diverses démarches ont été entreprises et il est prévu d'installer un nouveau transformateur d'une puissance de 630 kVA. Sa durée de vie prévisible est de 50 ans. Nous vous présentons, ci-dessous, le devis établi pour le remplacement de la station transformatrice de St-Joux :

Objet : Nouvelle station transformatrice	Prix
Cabine en béton complète y compris : ▪ Fourniture (câbles, fusibles, etc.) ▪ Transport, montage et mise en place ▪ Divers (étude, visite du chantier, main d'œuvre, cabine provisoire, dossier d'inspection fédérale)	CHF 184'727.60
Travaux de génie civil	CHF 24'578.90
Divers et arrondi	CHF 80.10
TOTAL HT	CHF 209'386.60
TVA 7.6 %	CHF 15'913.40
TOTAL TTC	CHF 225'300.00

Le préavis de la commission de l'équipement sera donné oralement lors de la séance du Conseil général. La commission des finances a émis un préavis favorable. Le Conseil municipal préavise favorablement la demande de crédit d'engagement de CHF 225'300.- pour le remplacement de la station transformatrice de St-Joux et en recommande son acceptation par le Conseil général. »

M. J.-P. Verdon, conseiller municipal : « Vous avez reçu un message qui paraît complet sur ce crédit d'engagement. Le Conseil municipal tient à rappeler quelques points sur l'objet de ce vote :

1. L'actuelle station a vécu, puisqu'elle a bien dépassé la cinquantaine, alors que la durée de vie moyenne d'un transformateur est de 50 ans.
2. Cette vieillesse pose des problèmes de sécurité et de fonctionnement : mon service me l'a redit, s'il arrivait une coupure de courant, nous ne sommes pas en mesure de garantir la remise en service (ré-enclenchement) de la station aujourd'hui.
3. Les travaux actuels de démolition militent également en faveur d'un prompt remplacement, d'autant que nombre de nouvelles entreprises se sont installées et que le lieu approvisionné en électricité mérite une modernisation des installations.
4. Dans le passé, plusieurs ruptures de courant ont été constatées, dues notamment à une inadéquation de la puissance de l'actuel transformateur et à des surcharges : l'acheminement concerne des habitations, des entreprises, un restaurant et les projecteurs du terrain de football. Même si la Frifri, gourmande en consommation d'électricité, n'est plus, il convient d'augmenter la puissance de 300 KVA à 630 KVA, en prévision aussi d'une extension du réseau dans l'avenir.

Les deux commissions consultées sur cet objet n'ont contesté ni le besoin de ce transformateur, ni son montant, ni enfin le degré d'urgence. Elles ont donné un accord très favorable au remplacement de cette installation d'un montant de CHF 225'300.- TTC. De son côté, le Conseil municipal vous invite à soutenir ce projet et vous recommande son acceptation, d'autant qu'il figure dans le plan financier et dans le budget des investissements. Nous demandons l'entrée en matière. »

L'entrée en matière n'étant pas combattue et la discussion n'étant pas requise, le président passe au vote : **à l'unanimité, le Conseil général approuve le crédit d'engagement de CHF 225'300.- TTC pour le remplacement de la station transformatrice de St-Joux.**

5. Position du CM et décision CG sur le postulat « Goudronnage des chemins longeant les courts de tennis » déposée par Mme A.-C. Graber et demande d'un crédit d'engagement de CHF 14'000.- TTC pour la réalisation des travaux nécessaires : décision (R. Morand)

Position du Conseil municipal : *« Le postulat déposé le 16 décembre 2009 par Mme Anne-Caroline Graber demande au Conseil municipal d'étudier la possibilité de goudronner ou, à tout le moins, de revoir le revêtement du chemin reliant le chemin des Vergers au bâtiment principal de l'Ecole supérieure de commerce (route de Neuchâtel 7), afin d'éviter la formation de flaques d'eau en cas de pluie et d'offrir un cheminement propre aux usagers. Depuis plusieurs années déjà, le Conseil municipal est conscient que le cheminement des élèves de l'Ecole supérieure de commerce pose un certain nombre de problèmes liés à la sécurité, notamment le long de la route de Neuchâtel. Si aucune solution n'a pu être trouvée jusqu'à présent, les autorités communales ont toujours été favorables à un itinéraire passant par le chemin des Vergers et permettant de rallier le bâtiment principal en longeant les courts de tennis. Le Conseil municipal est donc largement convaincu de la nécessité d'améliorer ce passage quotidiennement utilisé par les élèves et les enseignants de l'Ecole supérieure de commerce. Il faut aussi souligner que ce chemin est régulièrement fréquenté par d'autres usagers. La pose d'une bande de revêtement bitumineux sur le chemin a été devisée à CHF 14'000.- TTC. Le Conseil municipal propose au Conseil général d'accepter le postulat ainsi qu'un crédit d'engagement de CHF 14'000.- TTC pour la réalisation des travaux nécessaires. Dès lors, le postulat sera considéré comme étant réalisé et classé. »*

M. R. Morand, conseiller municipal : chaque jour, environ 550 élèves se rendent à l'Ecole supérieure de commerce. Une partie va le long du quai Maurice-Moeckli, une autre le long de la rue des Vergers et une dernière le long de la route de Neuchâtel. Le chemin dont il est question ce soir est largement fréquenté, non seulement par les élèves de l'Ecole de commerce, mais aussi par d'autres personnes. L'idée est d'aménager un enrobé en arrondi, afin de favoriser une infiltration naturelle de l'eau dans le terrain. Il demande l'entrée en matière.

L'entrée en matière n'étant pas combattue, la discussion est ouverte.

M. J.-L. Bloch, FOR : *« Forum approuve bien entendu ce postulat, ainsi que la demande de crédit de CHF 14'000.- pour sa réalisation, dont l'utilité pour la sécurité des élèves de l'Ecole supérieure de commerce et la nécessité pour améliorer le revêtement du chemin, sont évidentes. A titre personnel, j'aimerais féliciter le Conseil municipal en général et M. Morand en particulier pour la célérité et l'efficacité dans le traitement de ce postulat. A ma connaissance, c'est la première fois en 5 ans de Conseil général que l'on décide conjointement de l'acceptation d'un postulat et du crédit nécessaire à sa réalisation seulement deux mois après son dépôt. Entre refus, report, demande de délai, transformation et amendement, nombreux sont les écueils que doivent habituellement affronter nos demandes. Je ne peux qu'encourager le Conseil municipal à faire en sorte que cette exception devienne l'exemple à suivre. »*

M. P. Morand, PR : *« En goudronnant le chemin reliant le tennis à l'Ecole de commerce, nous offrons la possibilité aux citoyennes et aux citoyens, aux enseignants ainsi qu'aux élèves de l'Ecole de commerce de cheminer les pieds au sec. Le fait de pouvoir se déplacer sur une surface goudronnée motivera, du moins le parti radical l'espère, une majorité d'élèves de l'Ecole de commerce à emprunter ce chemin lors de ses déplacements en provenance ou en direction de la gare. Le parti radical soutient la demande d'un crédit d'engagement de CHF 14'000.-. »*

Mme M.-C. Béguelin, PS : le parti socialiste approuve le goudronnage de ce tronçon de chemin, mais il demande que l'Ecole supérieure de commerce face en sorte que ses étudiants empruntent ce chemin pour éviter les soucis de sécurité et de circulation que nous connaissons actuellement.

Mme A.-C. Graber, UDC : remercie le Conseil municipal d'avoir traité si rapidement son postulat. L'Ecole supérieure de commerce encourage régulièrement ses élèves à emprunter ce chemin. La réalisation de ce projet pourrait les inciter à le faire encore plus.

La parole n'étant plus requise, le président passe au vote : **à l'unanimité, le Conseil général approuve le postulat, approuve également le crédit d'engagement de CHF 14'000.—TTC destiné à la réalisation des travaux nécessaires au goudronnage requis par le postulat, et considère le postulat comme réalisé et classé.**

6. Position CM et décision CG sur la motion FOR (J.-L. Bloch) « Mise sur pied d'un fonds spécial destiné à encourager les citoyens de La Neuveville à installer des dispositifs produisant de l'énergie renouvelable » (D. Bloch)

Position du Conseil municipal : « La motion déposée le 23 septembre 2009 concernant la « Mise sur pied d'un fonds spécial destiné à encourager les citoyens de La Neuveville à installer des dispositifs produisant de l'énergie renouvelable » a pour but d'encourager les investissements et le développement d'énergies renouvelables dans les nouveaux projets de constructions ou de rénovations des habitants de La Neuveville. La Commission des finances a préavisé favorablement ce projet. Les préavis des commissions de l'équipement et de la gestion du territoire vous seront donnés oralement lors de la séance du Conseil général. Le Conseil municipal, conscient des efforts consentis par la Confédération et certains cantons pour développer les nouvelles énergies renouvelables jusqu'en 2035, de façon à combler le manque d'électricité qui nous attend à partir de l'hiver 2018 par exemple, estime que les énergies renouvelables peuvent certainement apporter une contribution à la couverture des besoins en électricité et en énergie fossile dont la raréfaction est également programmée. De ce fait, il est favorable à la proposition faite par le motionnaire. Toutefois, le Conseil municipal souhaite étudier les conséquences de cette motion avant de prendre une décision formelle, car plusieurs préoccupations lui sont apparues au cours de sa réflexion quant à la définition du cadre et aux modalités d'application du règlement d'un tel fonds. Ainsi, il demande au motionnaire de transformer sa motion en postulat, ce dernier constituant l'outil approprié à l'élaboration de l'étude nécessaire. »

Mme D. Bloch, conseillère municipale : le Conseil municipal propose de transformer cette motion en postulat. La motivation principale est que cette motion est particulièrement restrictive et qu'il faut tenir compte des avancées en ce domaine, tant au niveau du canton que de la Confédération également. En transformant la motion en postulat, nous pourrions élaborer un projet intéressant et nous inspirer d'autres réalisations.

M. J.-L. Bloch, FOR : « Le délai de réalisation entre motion et postulat étant identique et sous réserve que la proposition du Conseil municipal, suite à l'étude réalisée, corresponde à l'esprit et aux objectifs de sa demande, ce dont personnellement je ne doute pas, puisque j'ai pleine confiance dans la détermination de la municipale en charge de ce dossier, Forum accepte de transformer en postulat sa motion déposée le 23 septembre 2009, déjà reportée de 6 mois pour être traitée par les différentes commissions. »

La parole n'étant plus requise, le président passe au vote : **à l'unanimité, le Conseil général approuve l'intervention parlementaire de M. J.-L. Bloch qui se voit transformée en postulat.**

7. Position CM et décision CG sur la motion PS (P. a Marca) « Mamans de jour » (F. Christen)

Position du Conseil municipal : « La motion demande la mise en place d'un réseau de mamans de jour de La Neuveville et du Plateau de Diesse et d'en assumer l'organisation, la surveillance et le financement. Nos partenaires, les communes du Plateau de Diesse et les deux communes du littoral, Gléresse et Douanne-Dauchez, ne sont pas intéressées par un réseau de mamans de jour. Une de ces communes a même écrit : «La Commune ne voit pas la nécessité, ni le besoin de créer un tel réseau». Rappelons qu'une démarche du même genre, mais à plus grande échelle (trois districts), avait été tentée en 2007. Elle avait échoué faute de participants, les mamans de jour n'ayant pas montré un très grand intérêt. En 2008, il s'est créée une association à Court (Jura bernois), l'APAJ, Association Parents-Accueil-Journée. Cette organisation privée connaît un vif succès. Il existe d'autres organisations du même type dans le canton de Berne. Les mamans de jour sont un complément aux crèches, mais pas une concurrence. Elles fournissent un accueil différent et devraient augmenter l'assortiment d'accueil extrafamilial. C'est une mission partagée entre canton et commune. C'est-à-dire que ces structures d'accueil sont financées par le biais de la compensation des charges, alimentée moitié par le canton et moitié par les communes. La proposition de M. a Marca nécessite une réflexion approfondie. Aussi, le Conseil municipal demande au motionnaire de modifier sa motion en postulat, afin qu'il puisse en étudier la faisabilité. Si le motionnaire entendait maintenir sa motion telle quelle, le Conseil municipal se verrait alors dans l'obligation de demander au Conseil général de la refuser pour les motifs évoqués ci-dessus. »

M. F. Christen, conseiller municipal : n'a rien à ajouter au message transmis au Conseil général. Il demande l'entrée en matière.

M. P. A. Marca, PS : *« La motion déposée par le parti socialiste en 2005 a déjà été transformée en postulat et aucune solution n'a été trouvée à ce jour. Il me semble que la possibilité de créer une association des mamans de jour, avec un soutien d'assistantes sociales de la Commune, soit une opportunité à envisager. Dans l'attente de plus amples explications, j'accepte de modifier cette motion en postulat ».*

La parole n'étant plus requise, le président passe au vote : **par 30 voix sans opposition, le Conseil général approuve l'intervention parlementaire de M. P. a Marca qui se voit transformée en postulat.**

8. Position CM et décision CG sur la motion PR (J.-P. Devaux) « Réduction du tarif de l'école à journée continue pendant les trois premières années » (J. Stöpfer)

Position du Conseil municipal : *« Depuis de nombreuses années, La Neuveville offre des services comparables à ceux d'une structure d'accueil pour l'école à journée continue : une crèche pour les plus jeunes de nos citoyens; une cantine pour les enfants en âge scolaire; des devoirs surveillés au niveau de l'école primaire. Ces différentes prestations sont en partie financées par la Commune, en particulier la crèche et la cantine avec leurs tarifs adaptés aux salaires et les devoirs surveillés, entièrement payés par les deniers publics. Ces mesures permettent aux parents qui travaillent tous deux de confier leur enfant à la main publique, en bonne conscience et à des prix supportables. Comme le rappelle à juste titre l'auteur de la motion, l'infrastructure acquise par la Commune est coûteuse et les frais de fonctionnement de la structure du Signolet ne seront pas négligeables, même si le Canton assumera les 70 % des frais de personnel. Il serait en effet dommage que notre structure demeure vide parce que peu de citoyens pourraient en assumer les frais. La motion propose une réduction de ces frais durant une période de trois ans, en guise de mesure transitoire. La mesure est judicieuse, car elle permettrait à la structure d'accueil du Signolet de faire ses preuves et de s'ancrer dans les habitudes de la population grâce à une aide financière communale accrue et limitée dans le temps. La commission des finances a répondu positivement à l'idée de mettre en place ce soutien financier pendant une période déterminée. Le Conseil municipal est donc favorable à cette motion et propose au Conseil général d'y donner suite en l'acceptant. »*

M. J. Stoeper, conseiller municipal : remercie le Journal du Jura de lui avoir accordé la paternité du dépôt de cette motion, mais il tient à remettre les choses à leur place en précisant que celle-ci a été déposée par un conseiller général, en l'occurrence M. J.-P. Devaux. Il profite de l'occasion qui lui est donnée pour présenter la nouvelle directrice de la structure d'accueil extrafamiliale en la personne de Mme Gisèle Berthet. Plusieurs tâches sont menées de front, notamment les demandes de subvention au canton, l'élaboration des cahiers des charges du personnel et l'achat de mobilier. Juridiquement parlant, la rédaction d'un règlement de délégation de compétences est en cours. Concernant cette motion, il encourage le Conseil général à entrer en matière et à l'accepter.

L'entrée en matière n'étant pas combattue, la discussion est ouverte.

M. J.-P. Devaux, PR : remercie le Conseil municipal d'aller dans le sens de sa motion.

M. T. Gutmann, UDC : le parti UDC votera pour l'approbation de cette motion.

Mme V. Stoeper, PS : *« Le parti socialiste trouve cette motion intéressante et considère qu'il faut la compléter en favorisant les familles à bas revenus et monoparentales. Il est important que cette nouvelle structure soit attractive et qu'elle puisse s'ancrer dans les habitudes de la population. »*

La parole n'étant plus requise, le président passe au vote : **par 30 voix sans opposition, cette motion est acceptée.**

9. Position CM et décision CG sur le postulat UDC (A.-C. Graber) « Nouvelle piste Vita à La Neuveville » (A. Olivieri)

Position du Conseil municipal : *« En date du 14 septembre 2005, un postulat avait déjà été déposé et accepté par le Conseil général demandant d'étudier la possibilité de créer et d'aménager un nouveau parcours Vita à la Neuveville. Une première étude de ce projet a été faite par la commission des loisirs de l'époque. Compte tenu de l'expérience faite avec le précédent parcours Vita, situé au lieu-dit « Les Plantées » et démantelé, faute de fréquentation, il y a plus de dix ans, la première tâche consistait à effectuer une enquête, par l'intermédiaire d'un questionnaire, auprès du bassin de population potentiellement intéressé. Les clubs sportifs, ayant un nombre important d'adhérents, doivent également manifester un intérêt à ce projet car ce sont eux qui doivent en assurer l'entretien. Sans l'appui des différentes sociétés et clubs concernés, les autorités devront s'engager seules, dans une telle réalisation. L'endroit proposé aujourd'hui pour installer ce parcours Vita nous semble peu concevable. En effet, selon le plan de protection des rives no 3 "St-Joux-Les Larrus", la forêt des Larrus est affectée en zone de forêt et régie par la loi sur les forêts (LFo). Pour de petites installations non forestières telles qu'un parcours Vita, une autorisation de la division forestière est nécessaire. M. Nicolas Bessire, ingénieur forestier de la division forestière, pense qu'une autorisation pourrait être accordée. Il lui apparaît cependant que l'installation de la totalité du parcours dans la forêt des Larrus n'est pas réalisable, car elle nuirait à la végétation. Il rappelle qu'elle est plantée d'arbres de valeur. De plus, la forêt des Larrus, toute en longueur (300 m) et d'une largeur inégale variant d'une dizaine à une trentaine de mètres au maximum, sans pente, ne présente pas les critères idéaux pour un parcours Vita, qui devrait être, au minimum de 1,7 km avec une certaine dénivellation. Nous ne pourrions y installer que quelques postes. Pour rappel, la très jolie évocation de M. Eric Grossenbacher, concernant la forêt des Larrus : "Cette forêt est très agréable à parcourir, à admirer, et le bruit des vagues s'échouant sur le rivage ajoute encore à la beauté du site, sans oublier le chant des oiseaux. Il fait bon s'y promener". De nombreux sports individuels pour tous les âges fleurissent aujourd'hui, tels que le Nording Walking (Winter), ainsi que les raquettes en hiver. Le Mountain Bike est devenu également très populaire et les pistes cyclables se sont multipliées. Les salles de gymnastique de La Neuveville sont utilisées au maximum par les sociétés sportives, qui proposent de plus en plus de cours. D'autres sites d'implantations avaient déjà été étudiés, comme du côté de la Promenade Auguste Rollier et dans le haut de Maupras, mais il est apparu que de nombreuses autorisations devraient être demandées par les propriétaires fonciers (droit de passage, droit d'utilisation de chemins, droit de construction). Des éventuelles tractations avec les riverains concernés devraient être conduites, sans certitude d'aboutir. L'estimation du montant des travaux devra être calculée, en sachant que la construction de sentiers et d'engins ainsi que les frais de matériel et d'entretien sont à la charge de la Commune. Pour toutes ces raisons, le Conseil municipal propose au Conseil général d'accepter le postulat et de le considérer comme étant réalisé, la présente position tenant lieu également de rapport final. »*

M. A. Olivieri, conseiller municipal : n'a rien à ajouter au texte qui a été soumis au Conseil général. Il demande l'entrée en matière.

L'entrée en matière n'étant pas combattue, la discussion est ouverte.

Mme A.-C. Graber, UDC : remercie le Conseil municipal de sa réponse et accepte totalement les conclusions du rapport.

Mme C. Martin, PS : le parti socialiste accepte aussi la proposition faite par le Conseil municipal et signale que des pistes Vita sont à disposition à proximité de La Neuveville.

La parole n'étant plus requise, le président passe au vote : **à l'unanimité, le Conseil général approuve le postulat et le considère comme étant classé.**

10. Interventions parlementaires et développements

Il est donné lecture des interventions déposées ce soir, dont les titres figurent ci-après. Elles font partie intégrante du procès-verbal.

- Motion PR (J.-P. Ammann et J.-P. Devaux) « Offre de mobilité partagée à La Neuveville »
- Interpellation UDC (G. Verdon) « Cartes journalières CFF : où en est-on ? »

- Interpellation PR (R. Bourquin) « La Neuveville, Vieille Ville »
- Interpellation UDC (A.-C. Graber) « Intentions du Conseil municipal en matière de collaboration avec les autres communes du district de La Neuveville »

Développements :

- **Motion PR (J.-P. Ammann et J.-P. Devaux) « Offre de mobilité partagée à La Neuveville »**

Le développement est contenu dans le texte de la motion.

- **Interpellation UDC (G. Verdon) « Cartes journalières CFF : où en est-on ? »**

Le développement est contenu dans le texte de la motion.

- **Interpellation PR (R. Bourquin) « La Neuveville, Vieille Ville »**

Le développement est contenu dans le texte de la motion.

- **Interpellation UDC (A.-C. Graber) « Intentions du Conseil municipal en matière de collaboration avec les autres communes du district de La Neuveville »**

Le développement est contenu dans le texte de la motion.

11. Questions simples et traitement

M. J.-P. Althaus, FOR : « *Qu'en est-il de l'éventuelle collaboration avec la déchetterie de Cornaux ?* »

M. R. Morand, conseiller municipal : ce dossier préoccupe le Conseil municipal. Il a eu, il y a plus d'une semaine, un rendez-vous avec un représentant de l'OACOT. Il s'agissait d'avoir son avis sur divers sites d'implantation de cette déchetterie sur le territoire neuvevillois. Nous attendons une réponse de la part du canton. La solution de la déchetterie de Cornaux est en suspens, car les prix pratiqués par cette société ont pris l'ascenseur.

12. Communications

M. M. Lehmann, président, UDC : informe les conseillers généraux qu'ils peuvent venir chercher leur double jeton de présence qui ne leur avait pas été versé l'année dernière. Il remercie chaleureusement le personnel communal d'avoir répondu en grand nombre et d'avoir participé à cette séance. Il aimerait souhaiter la bonne année à toute l'assistance, même si nous sommes quasiment à fin février, à l'aide d'un diaporama projeté sur écran.

La séance est levée à 21 heures.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL
Le président Le chancelier

M. Lehmann

V. Carbone